



DELEGATION CENTRALE U.E.S. MGEN
3 Rue de l' Arrivée B.P. 201 75749 PARIS CEDEX 15
Tel Fax : 01 45 38 71 07 cfdtmgen@infonie.fr
<http://www.cfdt-mgen.org/>

Paris le :1^{er} février 2011

Négociation annuelle :

Dans les branches professionnelles les employeurs se défaussent de leur rôle de maintien du pouvoir d'achat dans les entreprises

Pour l'UES MGEN, des avancées sont annoncées sur le seul secteur UGEM.

La négociation continue.

Le 21 janvier nous nous sommes réunis pour continuer la négociation annuelle. Celle-ci vient en complément de la négociation de branche qui, nous devons le constater, n'a pas donné de résultat conséquent !!!

Aucun accord collectif n'ayant pu être concrétisé entre les fédérations et les organismes patronaux, les seules applications générales consistent en des mesures unilatérales de 0,5% de la valeur du point pour la FEHAP et une préconisation de 0,5% de progression de la RMAG pour l'UGEM.

Force est de constater que le compte n'y est pas et que le pouvoir d'achat se dégrade au vu des retards accumulés sur les années précédentes et d'une hausse du coût de la vie estimée à 1,6 % hors tabac sur l'année 2010.

Les mécontentements sont forts et le ton monte. Hier encore, se tenait une réunion nationale à l'UGEM et 200 manifestants sont venus témoigner haut et fort en direct de la colère collective, pendant que, répondant à un mot d'ordre interfédéral relayé par les syndicats, de nombreux salariés débrayaient dans les centres de travail. Aucune réponse nationale n'a été apportée. La stratégie de l'UGEM est claire, elle reporte la négociation dans les entreprises pour ne faire d'avancées complémentaires qu'au cas par cas, là où elle ne peut faire

autrement : Dans les grandes entreprises comme la MGEN, nous l'aborderons ci-après, nous avons un pouvoir de négociation et devrions pouvoir obtenir des compléments, mais il est clair que nombre de mutuelles se borneront à appliquer le minimum préconisé. La branche ne joue donc pas son rôle de protection des plus faibles..

Pour la FEHAP : la pression budgétaire des pouvoirs publics paralyse le secteur et les déficits se creusent. La seule mesure conventionnelle consiste en une augmentation de la valeur du point de 0,5%. De plus, la menace de dénonciation de la convention collective est réelle. Face à des budgets contraints, notre marge de négociation spécifique à l'entreprise est plus que limitée, et l'employeur nous le précise clairement, toute mesure salariale aura une incidence directe sur le volume de l'emploi, et l'employeur privilégie l'emploi... Le secteur est en crise et pour pouvoir sortir de cette impasse, au-delà de l'entreprise et même de la fehap, l'ensemble des acteurs de la santé devra se mobiliser pour peser sur les orientations de la politique gouvernementale. Il est cependant important de ne pas baisser les bras et de continuer à clamer notre indignation à tous les niveaux d'intervention.

Dans l'entreprise : l'employeur a eu le temps d'étudier nos revendications et annoncera en séance les réponses qu'il pourra apporter.

Communications en début de séance :

Concernant **les salariés placés en Cessation anticipée d'activité** suite à la restructuration des centres de service, après étude des cas individuels, la MGEN a décidé d'accompagner le processus jusqu'à l'obtention du taux plein dont la date est repoussée suite à la réforme des retraites. Un avenant au protocole d'accord initial sera donc soumis à signature.

Pour mémoire 170 personnes seraient concernées par cette mesure pour une charge supplémentaire chiffrée à 2 Millions d'€.

La CFDT avait fortement pesé pour la concrétisation de cet ultime plan de départ anticipé, résolvant ainsi près de la moitié des emplois transférés. Nous saluons donc la réponse favorable, merci pour eux.

Le Conseil d'Administration vient d'acter la **déclaration d'intention de rapprochement entre la MOCEN et la MGEN.**

Celle-ci gère de nombreux contrats collectifs et cela devrait pouvoir permettre de revoir la gestion actuelle de ces contrats effectuée pour le compte de la MGEN par MERCER, pour la rapatrier dans un environnement à vocation mutualiste.

La CFDT découvre le dossier en séance mais note que le projet de rapprochement dépasse le stade actuel de l'UMG, avec la perspective d'intégration de filia comme structure commune. Les incidences potentielles seront donc à analyser en comité d'établissement de l'entité MGEN.

Réponses du Bureau National aux revendications :

La négociation sur le **statut conventionnel des médecins des centres de santé devrait pouvoir redémarrer prochainement** dans la mesure où les projets de Strasbourg, Nancy, Paris, sont proches d'aboutir.

Rappelons que le maintien du statut dénoncé depuis 2004 a fait l'objet de 13 accords de prorogation en attente d'aboutissement. En tous cas, cet accord signé par la CFDT en 92 aura tenu dans le temps !!!

FEHAP : la MGEN se justifie en ces termes « elle confirme que même si elle le regrette la situation imposée par les tutelles ne permet pas d'aller au-delà de l'augmentation de la valeur du point au 1^{er} décembre 2010. Elle ose espérer que la renégociation conventionnelle évolue pour permettre plus de marge de manœuvre. La fonction publique ne constate pas d'évolution cette année. En 2011 se profilent encore des augmentations de cotisation qui, au bout du compte, pèsent sur la rémunération. La grande négociation se passe au niveau des ministères ».

UGEM : l'employeur est conscient que la négociation de branche a laissé les personnels sur leur faim. En réponse à notre revendication, la MGEN annonce :

- accepter le principe d'un effort destiné aux bas salaires par une mesure globale de 1% pour les rémunérations brutes inférieures à 2000€
- un chiffrage des incidences de la révision classifications estimé à 1,7% de la masse salariale
- le principe d'une enveloppe au choix à hauteur de 0,8%
- la journée de pont serait prévue le vendredi 3 juin consécutive au jeudi de l'ascension (2 juin).

Une première expérience concernant l'organisation de crèches se met en place sur Lyon où se concentrent section, centre de traitement et centre de santé.

- participation intéressement : engagement de négociation sur l'année, (l'évolution de la fiscalité devrait être effective pour 2012)
- Chèque vacances : pas d'évolution prévue, l'accès au chèque vacances employeur n'étant plus lié aux revenus, la demande a explosé (enveloppe passée de 300 à 600 000 € pour 4280 bénéficiaires)
- Chèque déjeuner : pas de proposition en séance

Intervention de la CFDT :

Pour constater, dans un premier temps, l'absence de réponses sur le secteur FEHAP, et la détresse des salariés constatant à la fois la dégradation de leurs conditions de travail et de leur rémunération, ce qui conduit à une situation de tension extrême.

Concernant les perspectives UGEM, nous estimons que la hauteur annoncée de la mesure bas salaires est un premier pas dans la réponse, mais qu'elle reste encore insuffisante, les bas salaires ne s'arrêtent pas à 2000 € brut (1500€ net). Notre revendication CFDT portait sur une mesure bas salaires pour les personnels au dessous de 3000€ brut. Quel que soit la rémunération retenue comme « butoir », nous nous heurtons à l'effet de seuil : les personnels au dessus de cette limite ne percevraient que l'incidence de la maigre hausse de la RMAG !

Un enveloppe choix à hauteur de 1% serait nécessaire.

Concernant le chèque déjeuner, l'augmentation de la participation serait aussi une mesure significative : nombre de salariés, faute de moyens, ne demandent plus l'intégralité de leur droit et la CFDT souhaite une augmentation du pourcentage d'intervention (de 55 à 60%, dans le respect de la limite d'exonération) sans augmentation de la valeur faciale.

Pour la participation intéressement, elle doit s'analyser sur l'ensemble de l'UES sans oublier les ouvertures possibles sur un PERCO (plan épargne retraite collective) ou un PEE (plan épargne entreprise) que l'employeur peut abonder.

Après suspension de séance, la MGEN revient en annonçant qu'elle accepte

- pour le secteur UGEM une mesure bas salaires complémentaire à hauteur de 0,3% pour les rémunérations entre 2000 et 2500€ brut .
- Elle nous répondra pour le titre restaurant lors de **la prochaine séance fixée au 9 février**.

La CFDT enregistre la progression de la proposition MGEN, mais souhaite que lors de la négociation du 9 février, séance de clôture, la MGEN puisse ne pas s'en tenir à une réponse sur le titre restaurant.

D'autres avancées sont attendues et la MGEN peut encore évoluer dans ses propositions.

Avec vos élus CFDT

« POUR DES DÉLÉGUÉS QUI DISENT CE QU'ILS FONT et QUI FONT CE QU'ILS DISENT ! »